

Wellington) a été signée, en 1989, par 21 États de cette région du monde. Elle est entrée en vigueur en mai 1991.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou

M^{me} B. Mewdell
Direction générale des communications
Pêches et Océans Canada
(613) 990-0219